



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 6 septembre 2017 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière.

CE-2017-770

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUES DU BASSIN, DES SERVANTES ET DE L'ARÉNA - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur les rues du Bassin, des Servantes et de l'Aréna, dossier RS-17-152, comme illustré aux plans numéros CRO-17-290 et CRO-17-291 du 1^{er} août 2017.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Du Bassin	Nord	À partir de la rue Napoléon, jusqu'à l'extrémité est de la rue	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Du Bassin	Sud	À partir de la rue Napoléon, sur une distance de 96 m vers l'est	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Des Servantes	Sud	Entre les rues Guy-Dubuc et Dugal	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
De l'Aréna	Ouest et Sud	À partir de la rue des Servantes, jusqu'à un point situé à 17 m à l'ouest de la rue Lombard	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

Ces modifications annulent toutes réglementations existantes dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, et ce, conformément aux plans numéros CRO-17-290 et CRO-17-291 qui font partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-771

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - DLS CONSTRUCTION INC. - RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE ET DE LA FENESTRATION, PHASE 4 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-534 du 29 juin 2016, mandatait la firme DLS Construction inc. pour un montant total de 3 320 478 \$ incluant les taxes, pour la réfection de la maçonnerie et de la fenestration, phase 4, à la Maison du citoyen;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures, par les délégations de pouvoir numéros 144405, 145496 et 146114, autorisait des ajustements au contrat de l'entrepreneur DLS Construction inc. pour des travaux supplémentaires pour un montant de 68 464,67 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Jean Dallaire Architectes, mandatée par la Ville pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, recommande un montant additionnel de 81 975,66 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures considère que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 144405, 145496 et 146114 au montant de 68 464,67 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant de 81 975,66 \$ incluant les taxes, au contrat de DLS Construction inc., dans le cadre du projet de réfection de la maçonnerie et de la fenestration, phase 4, à la Maison du citoyen, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 150 440,33 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 3 470 918,33 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30786-001-09643	74 854,71 \$	Travaux à la Maison du citoyen – 13-027 – Travaux de réfection, phase 4
04-13493	3 564,93 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	3 556,02 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2017.

Adoptée

CE-2017-772

AUTORISER LA FERMETURE COMPLÈTE TEMPORAIRE D'UN TRONÇON DU BOULEVARD LABROSSE AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES PONCEAUX TRANSVERSAUX LORS DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD LABROSSE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-578 du 8 juillet 2015, adjugeait un contrat d'un montant total approximatif de 7 972 581,14 \$ incluant les taxes, à l'entreprise Pavage Coco (Coco Paving inc.) pour les travaux de reconstruction des chaussées de diverses rues de la Ville (projet clé en main) dont le tronçon du boulevard Labrosse entre la rue de Chambord et le boulevard des Affaires;

CONSIDÉRANT QUE le début des travaux de ce tronçon du boulevard Labrosse est prévu pour le mois d'octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent la fermeture complète de ce tronçon du boulevard Labrosse entre la rue de Chambord et le boulevard des Affaires, pour une période estimée de trois semaines, afin de permettre le remplacement de ponceaux;

CONSIDÉRANT QU'un chemin de détour par le chemin Saint-Thomas, la montée Paiement, l'avenue des Entreprises et le boulevard des Affaires sera mis en place avant la fermeture complète du tronçon du boulevard Labrosse;

CONSIDÉRANT QUE le boulevard Labrosse est un axe routier municipal d'importance et que la fermeture complète d'un tronçon de cette route pourrait occasionner des impacts sur la circulation et les usagers, une approbation du comité exécutif est requise :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture complète d'un tronçon du boulevard Labrosse, entre la rue de Chambord et le boulevard des Affaires, pour une période estimée de trois semaines, afin de permettre le remplacement de ponceaux.

Adoptée

CE-2017-773

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - PORT DE PLAISANCE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement à l'intérieur du stationnement du port de plaisance Jacques-Cartier à l'intersection de la rue Laurier et du boulevard des Allumettières, dossier RS-17-148, comme illustré au plan numéro CRO-17-283 du 17 juillet 2017.

Installer une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Laurier	Est	Stationnement du parc Jacques-Cartier, partie nord à l'extrémité est - Port de plaisance à l'endroit de l'îlot central face au débarcadère pour plaisanciers	En tout temps

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-283 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-774

SOUSSION 2017 SI 200 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE SIX GRAISSEURS AUTOMATIQUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groeneveld, 123, rue Willowlea, Ottawa, Ontario, K0A 1L0, pour la fourniture et installation de six graisseurs automatiques, pour un montant total de 25 209,05 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 août 2017.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71800-541-09644	7 673,07 \$	Parcs et espaces verts – Ateliers mécaniques – Entretien et réparation – Matériel roulant et équipements
02-39800-541-09645	15 346,14 \$	Ateliers mécaniques – Voirie – Entretien et réparation – Matériel roulant et équipements
04-13493	1 096,29 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	1 093,55 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2017.

Adoptée

CE-2017-775

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE DE GATINEAU PLACE À L'ENFANT ET SA FAMILLE - 321 À 323, RUE NOTRE-DAME - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANCOIS LEBLANC

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre de pédiatrie sociale de Gatineau place à l'enfant et sa famille a demandé d'être exempté des taxes foncières pour l'immeuble situé aux 321 à 323, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Centre de pédiatrie sociale de Gatineau place à l'enfant et sa famille situé aux 321 à 323, rue Notre-Dame.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2017-776

SOUSSION 2017 SI 161 - FACTURATION ANNUELLE - COMPTE DE TAXES 2018 - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 31 juillet 2017, un appel d'offres sur invitation pour la facturation annuelle pour les comptes de taxes 2018;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue et que cette dernière est non conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2017 SI 161 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres sur invitation.

Adoptée

CE-2017-777

SUBVENTION DE 5 975 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES - OUTAOUAIS - MARCHÉ DE L'ESPOIR - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 975 \$ à l'ordre de la Société canadienne de la sclérose en plaques – Outaouais, à l'attention de madame Louise-Andrée Pelletier, 10, rue Noël, bureau 107, Gatineau, Québec, J8Z 3G5, à titre de subvention pour la Marche de l'espoir qui se tiendra le 10 septembre 2017.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	200 \$	Madame la conseillère Josée Lacasse – District électoral d'Aylmer – Aménagement – Subventions
02-79932-972	100 \$	Monsieur le conseiller Mike Duggan – District électoral de Lucerne – Aménagement – Subventions
02-79934-972	100 \$	Monsieur le conseiller Maxime Tremblay – District électoral du Plateau – Aménagement – Subventions
02-79935-972	100 \$	Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin – District électoral du Manoir-des-Trembles–Val-Tétreau – Aménagement – Subventions
02-79936-972	100 \$	Madame la conseillère Mireille Apollon – District électoral de l'Orée-du-Parc – Aménagement – Subventions
02-79938-972	100 \$	Madame la conseillère Denise Laferrière – District électoral de Hull-Wright – Aménagement – Subventions
02-79939-972	100 \$	Monsieur le conseiller Cédric Tessier – District électoral de Limbour – Aménagement – Subventions
02-79940-972	200 \$	Monsieur le conseiller Denis Tassé – District électoral de Touraine – Aménagement – Subventions
02-79942-972	150 \$	Monsieur le conseiller Gilles Carpentier – District électoral du Carrefour-de-l'Hôpital – Aménagement – Subventions
02-79944-972	100 \$	Madame la conseillère Sylvie Goneau – District électoral de Bellevue – Aménagement – Subventions

02-79946-972	100 \$	Monsieur le conseiller Jean Lessard – District électoral de la Rivière-Blanche – Aménagement – Subventions
02-79947-972	100 \$	Monsieur le conseiller Marc Carrière – District électoral de Masson-Angers – Aménagement – Subventions
02-79948-972	100 \$	Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse – District électoral de Buckingham – Aménagement – Subventions
02-11449-972	225 \$	Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin – Subventions
02-79937-972	4 000 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la- Montagne–Saint-Raymond – Aménagement – Subventions
02-79943-972	200 \$	Monsieur le conseiller Daniel Champagne – District électoral du Versant – Aménagement – Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79937-692	4 000 \$		Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la- Montagne–Saint-Raymond – Aménagement – Équipements non capitalisables
02-79937-972		4 000 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la- Montagne–Saint-Raymond – Aménagement – Subventions
02-79943-692	500 \$		Monsieur le conseiller Daniel Champagne – District électoral du Versant – Aménagement – Équipements non capitalisables
02-79943-972		500 \$	Monsieur le conseiller Daniel Champagne – District électoral du Versant – Aménagement – Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-778

**SOUSSION 2017 SP 201 - FOURNITURE, LIVRAISON, PLANTATION ET
ENTRETIEN D'ARBRES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 18 juillet 2017, un appel d'offres public incluant diverses sections pour la fourniture, la livraison, la plantation et l'entretien d'arbres, à savoir :

Section 1	Arbres de parcs – Endroits à déterminer
Option de la section 1	Entretien et garantie
Section 2	Arbres de rues – Sites à déterminer
Option de la section 2	Entretien et garantie
Section 3	Plantation d'arbres provenant de MosaiCanada 150
Section 4	Plantation de petits arbres au parc des Pins

CONSIDÉRANT QUE deux offres ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que pour la section 1, incluant l'option 1, ces dernières excèdent les disponibilités budgétaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Groupe Vert Plus, 780, rue de Vernon, suite B, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour la section 2, incluant l'option 2 et la section 3 pour un montant total approximatif de 155 558,19 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 août 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ces sections;
- adjuge un contrat à la firme D&R maintenance solution, 683, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 8A7, pour la section 4, pour un montant total approximatif de 6 323,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 août 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section;
- rejette les soumissions reçues pour la section 1 et de l'option 1 dans le cadre de l'appel d'offres 2017 SP 201 et autorise le Service des finances, Division de l'approvisionnement à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13044-005-09646	147 819,68 \$	Agrile du frêne – Remplacement d'arbres – Service de l'environnement – Plantation d'arbres 2017
04-13493	7 039,87 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	7 022,27 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-779

SOUSSION 2017 SI 163A - FOURNITURE D'UNE BERLINE ACURA ILX 2017 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Circuit Acura Québec, 4901, rue des Galeries, Québec, Québec, G2K 1X1, pour la fourniture d'une berline Acura ILX 2017, pour un montant total de 35 124,41 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 6 juillet 2017, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-17002-005-09647	32 073,27 \$	Remplacement de véhicules et machineries – Police – Auto (BEC) (4)
04-13493	1 527,48 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	1 523,66 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-780

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DANY LUSSIER À TITRE DE CHEF DE DIVISION - VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef de division, Voirie (poste numéro STP-CAD-002 au plan d'effectifs des cadres) du Service des travaux publics, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Dany Lussier au poste de chef de division, Voirie (poste numéro STP-CAD-002 au plan d'effectifs des cadres) du Service des travaux publics, sous la gouverne du directeur.

Le salaire de monsieur Dany Lussier est établi à la classe 6, échelon 5 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Dany Lussier sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Dany Lussier est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau à l'exception de l'article I. Il bénéficiera de quatre semaines de vacances.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-115 – Service des travaux publics – Administration – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-781

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR RICHARD LÉTOURNEAU À TITRE DE CONSEILLER EN SANTÉ ET SÉCURITÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de conseiller en santé et sécurité à la Division des services techniques du Service des travaux publics pour la période du 23 mai 2017 au 23 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Richard Létourneau à titre de conseiller en santé et sécurité à la Division des services techniques du Service des travaux publics pour la période du 12 août 2017 au 23 novembre 2018.

Le salaire de monsieur Richard Létourneau sera celui de la classe 3, échelon 7 de l'échelle salariale des professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30111-135 – Temporaires – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2017.

Adoptée

CE-2017-782

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME JOHANE LAVIGNE À TITRE DE RESPONSABLE - ÉQUIPE TECHNIQUE ET PROJETS MAJEURS À LA DIVISION DES RÉSEAUX ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable, Équipe technique et projets majeurs à la Division des réseaux et des aménagements urbains (poste numéro SIS-CAD-033 au plan d'effectifs des cadres) du Service des infrastructures, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Johane Lavigne au poste de responsable, Équipe technique et projets majeurs à la Division des réseaux et des aménagements urbains (poste numéro SIS-CAD-033 au plan d'effectifs des cadres) du Service des infrastructures, sous la gouverne du chef de division, Réseaux et aménagements urbains.

Le salaire de madame Johane Lavigne est établi à la classe 5, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Johane Lavigne sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Johane Lavigne est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-115 – Division réseaux et aménagements urbains – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2017.

Adoptée

CE-2017-783

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PIER-LUC RICHARD À TITRE DE CHEF DE SECTION, PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef de section, Planification opérationnelle (poste numéro UDD-CAD-040 au plan d'effectifs des cadres) du Service de l'urbanisme et du développement durable, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Pier-Luc Richard au poste de chef de section, Planification opérationnelle (poste numéro UDD-CAD-040 au plan d'effectifs des cadres) du Service de l'urbanisme et du développement durable sous la gouverne du directeur.

Le salaire de monsieur Pier-Luc Richard est établi à la classe 5, échelon 4 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Pier-Luc Richard sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Pier-Luc Richard est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article I, il bénéficiera de trois semaines de vacances.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61100-115 – Service de l'urbanisme et du développement durable – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2017.

Adoptée

CE-2017-784

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DAVID LECLERC À TITRE DE CHEF DE DIVISION, EXPERTISE CONSEIL - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef de division, Expertise conseil (poste numéro UDD-CAD-003 au plan d'effectifs des cadres) du Service de l'urbanisme et du développement durable, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur David Leclerc au poste de chef de division, Expertise conseil (poste numéro UDD-CAD-003 au plan d'effectifs des cadres) du Service de l'urbanisme et du développement durable sous la gouverne du directeur adjoint, Planification et gestion du territoire.

Le salaire de monsieur David Leclerc est établi à la classe 6, échelon 5 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur David Leclerc sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur David Leclerc est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61400-115 – Service de l’urbanisme et du développement durable – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2017.

Adoptée

CE-2017-785

APPROBATION DE MANDATER LES SERVICES JURIDIQUES AFIN DE PRENDRE TOUS RECOURS UTILES CONTRE SURGENOR TRUCK GROUP ET MACK TRUCKS CANADA À REMBOURSER TOUS LES DOMMAGES SUBIS DANS LE CADRE DU CONTRAT OCTROYÉ PAR LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2014-915 DU 9 JUILLET 2014

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a lancé l’appel d’offres 2014 SP 142 pour des camions dix roues avec équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE Surgenor Truck Group a remporté l’appel d’offres et s’est vu octroyer le contrat par la résolution numéro CE-2014-915 du 9 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris possession des camions à la fin janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE dès février 2015, certains employés se plaignent d’un inconfort lors de la conduite des camions dû à des vibrations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a installé un nouveau siège de conducteur pour une période d’essai;

CONSIDÉRANT QUE cette solution n’a pas amené de réduction significative des vibrations;

CONSIDÉRANT QUE des employés ont déposé une plainte à la Commission des normes, de l’équité, de la santé et de la sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la Commission des normes, de l’équité, de la santé et de la sécurité du travail stipulait que la Ville devait utiliser des méthodes et des techniques visant à identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité du travailleur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a engagé une firme spécialisée afin d’analyser la problématique;

CONSIDÉRANT QUE Mack Trucks Canada et Surgenor Truck Group ont refusé de participer aux travaux de la firme spécialisée;

CONSIDÉRANT QUE de par les résultats de la firme spécialisée, une solution a été proposée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a envoyé un des camions chez un fournisseur expert de la région de Québec afin de le modifier;

CONSIDÉRANT QUE de par les résultats de la firme spécialisée à démontrer que le remplacement de la suspension règle le problème de vibrations excessives;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mis en demeure Mack Trucks Canada et Surgenor Truck Group de lui rembourser les dommages subis suite à cette problématique;

CONSIDÉRANT QUE Marck Trucks Canada et Surgenor Truck Group ont refusé de rembourser la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate les Services juridiques afin de prendre tous recours utiles dans le cadre de ce litige pour récupérer toute somme due à la Ville de Gatineau résultant des faits allégués aux présentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2017.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c Camille Doucet-Côté
Assistante-greffière
Comité exécutif